

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 22 OCT. 2010

Direction des ressources humaines  
Service de la gestion du personnel  
Département des études, des rémunérations  
et de la réglementation  
Bureau de la politique de rémunération

Le ministre d'Etat

à

Destinataires in fine

S/c de Monsieur le Secrétaire général

Vos réf. :

Affaire suivie par : Eric Wierzbinski  
eric.wierzbinski@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 75 49- Fax : 01 40 81 65 13

**Objet** : Révision des taux de PSR applicables aux ingénieurs des travaux publics de l'État  
**PJ** : 1

La circulaire du 25 mai 2010 relative à la prime de service et de rendement (PSR) vous précisait les nouvelles conditions de son versement à la suite de la publication récente des textes réglementaires modificatifs la régissant (décret n° 2009-1158 et arrêté du 15 décembre 2009).

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles valeurs des coefficients relatives au premier grade du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat :

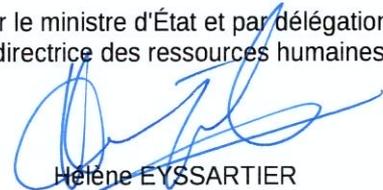
CIFP et ENTE :	2,00 (sans changement),
Administration centrale, CGEDD, Outre-mer, Sétra, Cetmef, Service technique des bases aériennes, Conseil national des transport, etc. :	1,80 (au lieu de 1,65),
Autres services :	1,30 (au lieu de 1,15).

La substitution de cette grille à la précédente aura pour date d'effet celle du 1er janvier 2010.

J'attire également votre attention sur la nécessité de verser ces rappels au plus tard sur le mouvement de paie de décembre 2010.

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des montants de PSR à verser, compte tenu des corps et des services d'affectation des agents.

Pour le ministre d'Etat et par délégation,  
la directrice des ressources humaines



Hélène EYSSARTIER

## Destinataires :

Messieurs les Préfets de région :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :

- Pôles supports intégrés (PSI),
- Centres de validation des ressources humaines (CVRH),

Centre d'études techniques de l'équipement (CETE),  
Services de la navigation (SN),

Messieurs les Préfets, coordonnateurs des itinéraires routiers

Direction interdépartementale des routes.

Mesdames et Messieurs les Préfets de département :

Directions départementales des territoires (DDT),  
Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM),

Mesdames et Messieurs les directeurs :

Ecole nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),  
Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC),  
Ecoles nationales des techniciens de l'environnement (ENTE), établissements d'Aix en  
Provence et Valenciennes,  
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques  
(CERTU),  
Centre d'étude des tunnels (CETU),  
Centre national des ponts de secours (CNPS),  
Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC),  
Service d'études techniques des routes et des autoroutes (SETRA),  
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG),  
Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF).

Pour information :

Madame la Préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières,

Madame la Commissaire générale au développement durable,

Monsieur le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,

Monsieur le directeur général de l'aviation civile,

Monsieur le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature,

Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat,

Monsieur le directeur général de la prévention des risques.

ANNEXE Version du 01/10/2010		PSR 2010									
		Taux de base 1,00	1,15	1,30	1,40	IPEF en SD 1,431	1,50	1,65	1,80	1,90	2,00
EMPLOI	Chef de service régional en Ile de France	8 017 €	9 220 €					13 228 €			16 034 €
	Chef de service régional hors Ile de France	6 062 €	6 971 €					10 002 €			12 124 €
	Directeur départemental	5 720 €	6 578 €					9 438 €			11 440 €
	Directeur délégué	5 411 €	6 223 €					8 928 €			10 822 €
EMPLOI	Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe	3 572 €	4 108 €					5 894 €			7 144 €
	Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 2e groupe	3 177 €	3 654 €					5 242 €			6 354 €
CORPS	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	2 817 €	3 240 €					4 648 €			5 634 €
	Ingénieur des travaux publics de l'Etat	1 659 €		2 157 €					2 986 €		3 318 €
CORPS	Directeur de recherche	2 715 €									5 430 €
	Chargé de recherche	1 745 €									3 490 €
	Ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	9 190 €	10 569 €					15 164 €			18 380 €
	Ingénieurs en chef des ponts, des eaux et des forêts relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	5 523 €	6 351 €					9 113 €			11 046 €
	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	2 869 €				4 108 €					5 738 €
EMPLOI	Chef de subdivision	1 525 €			2 135 €					2 898 €	3 050 €
CORPS	Inspecteur de 3e classe du permis de conduire et de la sécurité routière	936 €					1 404 €				
	Inspecteur de 2e classe du permis de conduire et de la sécurité routière	1 519 €					2 279 €				
	Inspecteur de 1ère classe du permis de conduire et de la sécurité routière	1 598 €					2 397 €				
	Technicien supérieur en chef	1 400 €			1 960 €					2 660 €	2 800 €
	Technicien supérieur principal	1 330 €			1 862 €					2 527 €	2 660 €
	Technicien supérieur	1 010 €			1 414 €					1 919 €	2 020 €
	Contrôleur divisionnaire des TPE	1 349 €			1 889 €					2 563 €	2 698 €
	Contrôleur principal des TPE	1 289 €			1 805 €					2 449 €	2 578 €
	Contrôleur des TPE	986 €			1 380 €					1 873 €	1 972 €
	Conducteur principal des TPE	784 €					1 176 €			1 490 €	1 568 €
	Conducteur des TPE	744 €					1 116 €			1 414 €	1 488 €
	Dessinateur chef de groupe première classe	978 €					1 467 €			1 858 €	1 956 €
	Dessinateur chef de groupe deuxième classe	856 €					1 284 €			1 626 €	1 712 €
	Dessinateur	820 €					1 230 €			1 558 €	1 640 €
	Expert technique principal	590 €					885 €			1 121 €	1 180 €
	Expert technique	558 €					837 €			1 060 €	1 116 €